

SARL @CABLELEC  
Au capital de 10 000 €  
Siège social : 9 Avenue Jean Monnet 77270 Villeparisis  
532 029 378 R.C.S. Meaux

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE  
EN DATE DU 31 OCTOBRE 2024

Le 31 octobre 2024, à 10 heures, les associés de la société @CABLELEC se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Associés présents :

- M. BENOUDA Billel.
- M. BELAZAR Mustefa.

M. BENOUDA Billel, gérant, préside la séance.

Documents déposés et mis à la disposition des associés :

- Les statuts de la société,
- Le rapport de gestion de la gérance,
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de la gérance,
2. Décision à prendre en application de l'article L.223-42 du Code de commerce,
3. Pouvoirs pour formalités.

### **PREMIÈRE RÉOLUTION – Poursuite de l'activité sociale**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes, constate que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital social. Statuant conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, l'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIÈME RÉOLUTION – Pouvoirs**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par les associés.

Signatures :

M. BENOUDA Billel

M. BELAZAR Mustefa